

**Postulat P2021.07 Hubert Zurkinden/
Olivier Suter
(développement durable)¹**

Prise en considération

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Le postulat que nous avons déposé, on vient de le préciser, traite du développement durable, qui est mentionné comme but de l'Etat dans son article 3 de la Constitution.

Notre postulat demande l'élaboration d'un Agenda 21 cantonal, la création d'un Service interdépartemental sur le développement durable, la création d'une commission cantonale sur le développement durable et des propositions pour le financement du nouveau service et de ses tâches ainsi que pour des projets de développement durable.

Dans son rapport N° 170 de la législature 2002–2007 concernant la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale, le Conseil d'Etat mentionne le développement durable comme l'un des deux objets ressortant aux dispositions générales et devant faire l'objet d'une adaptation impérative. Le délai d'entrée en vigueur des dispositions d'application est fixé au 1^{er} janvier 2009; ce délai est dépassé.

Le développement durable est l'affaire de tous. Chacun, à son échelle, peut apporter une pierre à l'édifice mais l'Etat a un rôle d'exemple à jouer pour le canton de Fribourg et ce rôle est enthousiasmant à mes yeux. Quel plus beau défi que de réfléchir non seulement à l'avenir du canton, mais à celui de la planète et d'imaginer des stratégies et des comportements qui nous permettront de la sauver et de la transmettre à nos descendants dans les meilleures conditions! Quel plus beau projet que de communiquer à ce sujet avec la population, de créer chez elle l'envie d'apporter sa contribution à la résolution d'un problème global, de créer chez les citoyens des habitudes qui leur permettront de regarder leurs descendants dans les yeux!

L'enthousiasme viendra peut-être, je le souhaite ardemment. Les réponses faites à notre postulat, comme les actions entreprises jusqu'à ce jour, nous laissent malheureusement sur notre faim. Le dossier a pris du retard et les éléments mis en place, un poste à plein temps à la DAEC, la promesse d'un rapport hors délai, sont bien éloignés tant des buts fixés par la nouvelle Constitution que des promesses et des ambitions du programme gouvernemental 2007–2011. Nous attendons, en conséquence que le Conseil d'Etat empoigne rapidement ce dossier. Il n'y a pas lieu de réinventer la roue! Beaucoup d'exemples fonctionnant ailleurs peuvent être repris dans notre canton. La Confédération propose – je l'ai dit tout à l'heure – toute une série d'indicateurs du développement durable avec son système MONET. De nombreux cantons possèdent un service du développement durable ainsi qu'un Agenda 21. Le canton de Genève a développé le sien en 1999, le canton de Vaud, au terme d'une consultation, d'une sollicitation et d'une réflexion de l'ensemble de ses services, a mis en place en l'espace de quatre mois

les structures, les outils, les critères qui lui permettent d'évaluer chacun de ses projets mais aussi chacun de ses départements et services à l'aune du développement durable.

Aujourd'hui, au moment où on va véritablement à Fribourg savoir ce qu'est la réflexion sur le développement durable, je me réjouis d'entendre le commissaire du gouvernement nous parler de l'avancement des travaux dans ce domaine et me permets, de mon côté, de lui poser les questions suivantes:

A titre personnel, M. le Conseiller d'Etat pense-t-il que le canton mettra en œuvre chacun des points qui constituent le postulat que nous avons déposé? Sinon, pourquoi?

Pense-t-il que la dotation en personnel pour s'occuper de la question du développement durable est aujourd'hui suffisante? Sinon, combien de personnes estime-t-il nécessaires?

Pense-t-il qu'il soit nécessaire de créer un véritable Service du développement durable composé de représentants de tous les départements et non seulement des quatre départements pressentis pour l'heure?

Comment imagine-t-il, et là, c'est clair que la proposition que nous venons de voter, l'initiative parlementaire, nous y obligera, concevoir le développement durable bien au-delà d'une seule Direction?

Comment le commissaire imagine-t-il structures, personnel, outils, critères, passer l'ensemble de l'action de l'Etat au crible du développement durable?

Quels moyens financiers juge-t-il nécessaires annuellement pour garantir que l'action de l'Etat soit menée dans le respect des principes du développement durable?

Quels projets concrets sont en cours?

Quelles actions sont menées dans votre – ou dans d'autres – Direction(s)?

Comment entend-il communiquer avec la population? Quelles actions imagine-t-il entreprendre auprès d'elle?

Comment – et on a vu aujourd'hui qu'il y avait encore une certaine confusion par rapport à la compréhension du terme – compte-t-il expliquer à la population ce qu'est le développement durable?

Comment pense-t-il l'inciter à adopter des modes de vie et des comportements en accord avec les principes du développement durable?

Cela fait beaucoup de questions bien sûr que je vous pose, M. Godel, mais je serais content d'entendre les réponses; cela nous permettra d'avoir un état des travaux de votre Direction à ce sujet. Et je précise à l'intention de mes collègues que j'ai transmis déjà il y a quelques temps par écrit ces questions à M. Godel. Donc, il n'y répond pas de manière spontanée ce matin!

Boschung-Vonlanthen Moritz (*PDC/CVP, SE*). Die Postulanten streben die Konkretisierung des Verfassungsauftrages betreffend der Nachhaltigen Entwicklung an. Wir stellen zusammen mit dem Staatsrat fest, dass die verlangten Massnahmen zu einem grossen Teil auch im Legislaturprogramm der Regierung enthalten sind und dass einige bereits auf dem Weg zur Verwirklichung sind. Die CVP stimmt deshalb dem Postulat einstimmig zu.

¹ Déposé et développé le 21 août 2007, *BGC* p. 1331, réponse du Conseil d'Etat le 3 juin 2008, *BGC* p. 1113.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Notre groupe soutient la volonté du Conseil d'Etat de créer une structure cantonale pour le développement durable qui permettra d'avoir une approche transversale des défis auxquels nous serons confrontés. Nous estimons aussi que le pilotage de toutes les activités relatives au développement durable doit être donné à une seule Direction pour assurer cette approche transversale. La DAEC est certainement la Direction appropriée pour assurer cette tâche.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe libéral-radical acceptera ce postulat.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité ce postulat pour toutes les raisons évoquées par notre collègue Suter. Toutefois, en cas d'acceptation par notre Grand Conseil, nous demandons au Conseil d'Etat de raccourcir le délai légal pour son rapport car il pourrait servir en partie pour les mesures à prendre dans le cadre de la relance économique.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie l'ensemble des intervenants qui vont tous dans le même sens et je remercie principalement M. le Député Olivier Suter qui, effectivement, m'a transmis ses remarques et ses questions, ce qui me permettra de répondre un peu plus précisément. Comme cela a été dit, le Conseil d'Etat a décidé, le 3 juin 2008, de proposer l'acceptation de votre postulat et il a transmis sa réponse au Grand Conseil.

Dans sa détermination, le Conseil d'Etat s'est aussi engagé: «à établir un rapport dans le délai légal, faisant le point complet et détaillé sur ce qui a déjà été réalisé et sur la mise en œuvre du développement durable au plan cantonal». D'un point de vue formel, je me permets quand même d'attirer votre attention sur le fait que, puisque cela a été demandé de le raccourcir, le délai d'une année pour établir un rapport court à partir du moment où le Grand Conseil décide d'accepter le postulat. Autrement dit, on ne peut affirmer, comme vous l'avez fait, que le rapport du Conseil d'Etat est hors délai. Je constate simplement que le Bureau du Grand Conseil, pour les raisons qui lui appartiennent – tout le problème de programme, etc. – a décidé de traiter votre postulat aujourd'hui mais je rappelle qu'il a déjà été plusieurs fois au programme, mais enfin c'est le problème du législatif. Mais, soyez rassurés, je ne veux pas me perdre dans des pures considérations de procédure. Je tiens surtout à vous dire, comme le Conseil d'Etat l'a manifesté de façon parfaitement claire dans son programme de législature que le développement durable est une priorité du gouvernement et de ma Direction en particulier puisque le Conseil d'Etat lui a attribué la responsabilité du dossier l'année dernière.

Vous avez, Monsieur le Député, posé de très nombreuses questions. Ces questions sont précisément des points que le Conseil d'Etat devra aborder dans le futur rapport si le postulat est accepté. Aujourd'hui, je vais tenter d'y répondre, mais que sommairement, en vous faisant part de mes réflexions et des données objectives

en notre possession. Je vous serais toutefois aussi reconnaissant de considérer que nous ne sommes qu'au tout début du processus, qui demandera du temps, de la persuasion, de l'inventivité et, bien sûr aussi, des ressources.

A la question: Quels projets sont en cours? Quelles actions sont-elles menées dans votre ou dans d'autres Directions?

Je commence par votre dernière question parce qu'elle me permet de situer le contexte de l'action actuelle de l'Etat. Vous demandez quels projets concrets et actions sont en cours, que ce soit dans ma Direction ou dans d'autres Directions? Je pourrais vous faire une liste à la Prévert, une sorte de litanie des actions qui s'inspirent du développement durable dans le canton de Fribourg. Je crois que nous en aurions au moins jusqu'à la fin de l'après-midi! Au-delà d'un clin d'œil, ce que je peux vous dire ici c'est que beaucoup de ce que nous entreprenons à l'Etat s'inspire déjà du développement durable. Comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, je pensais aussi que nous appliquions souvent le principe du développement durable dans les différentes politiques que nous menons. Il suffit, par exemple, de citer la politique budgétaire. Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, mais je crois que c'est une réalité. Je vous concède toutefois volontiers que nous appliquons ces principes du développement durable essentiellement sur la base du bon sens, qui vaut toutefois bien des traités de théorie – j'insiste là-dessus. Il reste que nous pouvons, que nous devons nous améliorer. Alors comment? En devenant plus systématique dans nos approches, en identifiant les domaines où il y a des déficits, en regardant s'il est possible de fournir des prestations de façon plus efficace, par exemple, la mobilité, en modifiant éventuellement nos structures, en lançant des actions ciblées lorsque le besoin est clairement établi, en développant l'exemplarité des services de l'Etat. L'unité que nous sommes en train de mettre en place à la DAEC participera à la mise en évidence des domaines d'action prioritaires.

Vous me demandez encore, à titre personnel si je pense que le canton mettra en œuvre chacun des points qui constituent le postulat que vous avez déposé? Sinon, pourquoi?

Pour ce qui est de la réalisation de chacun des points de votre postulat: création d'un service interdépartemental, création d'une commission cantonale pour le développement durable, proposition pour le financement du nouveau Service et de ses tâches ainsi que pour des projets de développement durable. Vous acceptez que je ne puisse donner toutes les réponses aujourd'hui. Les choses se mettent en place, il faut vérifier quels sont les meilleurs moyens pour arriver aux objectifs visés.

Une question mérite sans doute réflexion, c'est celle de la constitution d'une commission cantonale pour le développement durable. Je dois dire que, souvent, nous avons fait de bonnes expériences avec des commissions lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une politique bien définie. Je pense, par exemple, à la Commission cantonale pour les dangers naturels ou à la Commission pour les stands de tir. Dans des domaines plus prospectifs, beaucoup de choses restent à définir, l'expérience manque un peu pour tirer des conclusions

précises. Personnellement, je serais assez ouvert à la constitution d'une telle commission sachant que la communication et la mise en réseau sont des éléments essentiels pour donner forme et contenu au développement durable. Une telle commission pourrait être un bon instrument avec une force de proposition de validation des projets à réaliser. Cette question fera l'objet d'une réflexion approfondie, bien sûr, lors des prochains mois. Finalement, c'est le Conseil d'Etat qui tranchera. Je précise à cet effet que j'ai déjà demandé dans d'autres Directions un relais, une personne de relais, pour le développement durable.

Question suivante: Pensez-vous que la dotation en personnel pour s'occuper de la question du développement durable est aujourd'hui suffisante? Sinon, combien de personnes sont nécessaires? Vous posez ainsi la question de la dotation en personnel. Permettez-moi de vous dire qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de quantité. Le canton de Fribourg a toujours choisi des solutions qui, en termes de performance, sont souvent aussi bonnes si ce n'est meilleures que celles qui proviennent de grandes structures. Le Conseil d'Etat a mis à disposition un poste et vous l'avez accepté dans le budget 2009. Celui-ci a été mis au concours au début de l'année. Nous procédons actuellement aux évaluations. J'espère que la personne qui sera retenue pourra prendre ses fonctions le plus rapidement possible. Ensuite, il s'agira tout d'abord de créer un réseau avec des compétences disponibles dans les différentes Directions de l'Etat. Ceci me permet aussi de répondre à une autre de vos questions: doit-on se limiter aux quatre Directions nommément citées dans le rapport du Conseil d'Etat pour la mise en œuvre de la Constitution?

Je pense qu'il faut être ouvert et qu'il faut raisonner en termes d'efficacité. Je ne suis pas partisan d'une grosse structure mais il faut inclure les personnes et institutions clés, je pense notamment aux Finances. Encore une remarque: nous avons dans un autre domaine, celui des marchés publics, également une structure qui permet d'associer toutes les Directions impliquées. Elle est dirigée par ma Direction et je crois que cela fonctionne bien.

Vous posez la question: comment imaginez-vous les structures, outils, critères, passer l'ensemble de l'action de l'Etat au crible du développement durable?

M. le Député, votre catalogue de questions est long. En plus, vous voulez pousser l'Etat dans ses derniers retranchements quand vous demandez comment nous allons passer l'ensemble de l'activité de l'Etat au crible du développement durable! A ce sujet, permettez-moi de vous dire, en tout cas je ne l'ai pas constaté, je m'étonne presque que vous n'ayez pas postulé au poste de responsable du développement durable car vous auriez eu en première main toutes les réponses aux questions que vous vous posez ou que vous me posez! Trêve de plaisanterie, M. le Député, votre question est tout à fait pertinente. L'Etat a un rôle exemplaire à jouer. Comment pourrait-il, en effet, prêcher le bon exemple s'il ne commence pas lui-même? Dans ce contexte, je me permets aussi de revenir sur la réponse favorable que nous venons de donner à l'initiative Boschung/Bourguet. Le Conseil d'Etat s'est engagé à prendre en compte les effets de la politique du déve-

loppement durable dans ses décrets, messages relatifs aux projets de lois. Le Conseil d'Etat précise tout de même: «qu'il y a lieu de réfléchir sur la manière dont il va effectuer ce travail, établir une liste systématique d'analyse.» C'est une des priorités à laquelle nous allons nous atteler dès que le ou la nouvelle responsable du développement durable sera engagé-e.

Maintenant, pour ce qui est des moyens financiers nécessaires, je rappelle dans ce contexte que pour la mise en œuvre de la Constitution nous avons disposé ces dernières années, mais pas utilisé, d'une somme annuelle de 80 000 francs. Une partie est reportée pour le budget 2009. Sur le plan des finances, toutefois, il ne faut pas oublier que le nombre des investissements que nous faisons et que les subventions que nous octroyons participent à la concrétisation du développement durable. Pensez à tous ces travaux que nous soutenons, par exemple, pour l'assainissement des eaux usées, pour l'aménagement des cours d'eau, pour la protection contre les dangers naturels! Un autre investissement déterminant est celui de fixer des règles claires dans nos politiques sectorielles. Songez seulement aux coûts que nous aurions économisés si nous avions eu une politique moderne des déchets beaucoup plus tôt! Nous ne serions pas en train de nous battre avec la Pila et le millier de sites que nous avons inscrits dans le cadastre des sites pollués, dont 315 méritent une investigation.

Pour terminer, je ne peux que vous rejoindre lorsque vous parlez de bonne communication. Il faudra cibler les messages, mener des actions cohérentes en associant toutes les bonnes volontés. Je sais, et je terminerai par là, qu'il y a une attente importante de la part des communes et que l'Etat peut ici jouer un rôle facilitateur en vulgarisant, d'une part, en donnant les bonnes recettes, d'autre part, en soutenant aussi et en participant lorsqu'il le peut à des actions exemplaires.

J'espère vous avoir montré que l'Etat prend vraiment à cœur ce défi du développement durable. Je sais aussi que nous serons mesurés à nos actes et je ne doute pas que nous aurons encore l'occasion de débattre sur ce thème au cours de cette législature et bien au-delà, par exemple, pour la loi sur les eaux que j'entends bien vous présenter prochainement. Je vous remercie.

– Au vote, la prise en considération de postulat est acceptée par 73 voix contre 11; il y a 5 abstentions.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/

SP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 73.*

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP) *Total: 11.*

Se sont abstenus:

Geinoz (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 5*

**Postulat P2030.08 Christa Mutter/André Ackermann
(modernisation et application du concept Valtraloc – modération du trafic dans les localités)¹**

Prise en considération

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Effectivement, je remplace Christa Mutter, qui est au fond de son lit et se soigne bien; elle vous salue bien aussi. Vous imaginez bien que je suis habitué à faire le messenger, parfois boiteux, parfois volant.

Le concept Valtraloc est un instrument cantonal précieux pour la conception de la modération de trafic. C'est un outil de travail pensé pour la traversée de localités à 50 km/h sur des routes cantonales et il est utilisé à ce but comme guide cantonal officiel. Mais ce guide, dont la dernière version date de 2001, est dépassé par des événements de deux sortes:

1. On ne planifie plus une traversée de façon isolée. Pour atteindre le but d'une meilleure gestion du trafic local, la modération d'une route fait partie d'une étude qui doit englober normalement toute la zone centre de la localité. Elle s'étend donc souvent sur un tronçon cantonal et communal. D'autre part, une année après la sortie du guide Valtraloc, en 2002, l'ordonnance fédérale a introduit un nouveau régime avec les précisions sur les zones à 30 km/h. Cette vitesse est de plus en plus utilisée également sur les routes principales et cantonales dans les localités comme le prouvent les aménagements exemplaires dans nos cantons voisins, par exemple à Berne (mais aussi dans nos localités fribourgeoises: remarque personnelle).

Pour les routes communales, la zone de rencontre a été introduite. Vu le caractère quasi officiel du guide Valtraloc et son utilisation dans ce sens également pour la définition des subventions, il ne nous semble pas judicieux de refuser sa mise à jour en renvoyant à un brochure fédérale. Dans ce cas, il faudrait au moins intégrer officiellement l'étude de l'OFROU dans le concept et les conseils du SPC donnés aux communes. Nous demandons que le Conseil d'Etat étudie cette question, qu'il nous livre un rapport exhaustif sur les applications futures dans la modération de trafic.

2. La réponse du Conseil d'Etat concernant les études d'opportunité ne touchent pas du tout le sujet dont nous parlons, donc Christa Mutter ne se sent comprise. En effet, ces études n'ont jamais dessiné et étudié sérieusement des alternatives à des projets de contournement, ils ne traitent que de la faisabilité de l'ouvrage contournement lui-même.

Nous demandons donc une étude du Conseil d'Etat pour un concept de modération qui soit étudié systématiquement avant qu'on planifie une nouvelle liaison routière. Il semble que ce genre de réflexion est en train d'être faite pour Marly-Matran. Nous aimerions une réponse plus détaillée à ce sujet. C'est Christa Mutter qui le demande.

En résumé, nous ne sommes pas d'accord que la brève réponse du Conseil d'Etat soit considérée comme rapport. Elle est incomplète et ne traite pas l'idée principale du postulat. Nous avons vu que, par exemple, le postulat sur les personnes âgées a donné lieu à l'élaboration de tout un concept et une réflexion approfondie. C'est ce genre de réflexion que nous aimerions susciter, une nouvelle façon d'aborder un problème routier qui se pose tout en tenant compte des solutions qui existent, mais qui ne sont peut-être pas encore appliquées dans le canton de Fribourg.

Nous vous prions donc d'accepter la transmission de ce postulat et de demander un rapport exhaustif au Conseil d'Etat.

J'ai parlé au nom de Christa Mutter et au nom du groupe Alliance centre gauche unanime.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Je suis aussi quelque peu déçu par la réponse du Conseil d'Etat qui, certes, propose l'acceptation du postulat, mais qui considère sa réponse valant comme rapport au postulat.

Je ne conteste absolument pas le fait que les services de l'Etat possèdent toutes les compétences techniques en la matière et que les variantes Valtraloc sont aussi étudiées de cas en cas mais, il faut bien le reconnaître, avec très peu de succès jusqu'à ce jour. L'élaboration d'un rapport plus circonstancié serait l'occasion de rechercher les causes de cet échec relatif et de proposer des mesures. L'exemple très récent, cité dans la presse du village de Léchelles, est significatif à mes yeux. Un groupe de citoyens a demandé que des mesures de sécurité soient prises. Pourquoi ne pas préconiser et pousser la mise en place, dans le cadre de la réflexion prévue et planifiée de cette route, de mesures Valtraloc qui me sembleraient particulièrement adéquates dans le cas de la traversée de Léchelles?

Le fait que le financement des aménagements de modération sur les routes cantonales soit de la responsa-

¹ Déposé et développé le 7 mai 2008, BGC p. 802; réponse du Conseil d'Etat le 30 septembre 2008, BGC nov. 2008, p. 2288.